

Charte d'Ethique de RézoPro by le Groupement

1. Je m'engage à adhérer au Groupement des Entreprises du Canton de la Tour selon les conditions en vigueur.
2. Je règle la cotisation de 360€, adhésion annuelle, renouvelée sur la base de l'exercice civil, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. La 1^{ère} année de cotisation sera calculée au prorata-temporis à hauteur de 30€/mois restant avant le renouvellement suivant.
3. Je serai présent à toutes les réunions, fixées le dernier jeudi de chaque mois, sauf modification justifiée. Je serai averti au minimum une semaine avant pour le lieu de rdv.
4. Je m'engage à ne pas dépasser 3 absences non justifiées dans l'année civile, sous peine de radiation de RézoPro, sans remboursement possible de la cotisation.
5. Je m'efforce à participer activement à la vie du réseau et d'œuvrer à la réalisation de son objet et de ses événements.
6. Je m'engage à faire preuve d'une parfaite probité, en toutes circonstances, que ce soit au sein l'association ou en dehors ; à être honnête, sincère et bienveillant auprès des autres membres.
7. Je m'engage à développer des relations professionnelles en respectant les règles d'éthique et de courtoisie.
8. J'accepte que les membres du comité de pilotage décident d'exclure tout membre qui porterait atteinte à l'image de RézoPro, et qui ne se conformerait pas aux règles éditées dans la charte et le règlement intérieur.
9. Je m'engage à proposer une offre spécifique destinées aux membres du réseau, d'en faire la promotion auprès d'eux et de l'appliquer.
10. J'autorise le Groupement et les membres de RézoPro à utiliser et à diffuser les coordonnées de mon entreprise pour le bon fonctionnement de RézoPro, ainsi que les images qui seraient prises et utilisées dans le cadre de la présentation et de la promotion de RézoPro, et ce sans limite de durée dans le temps.